

malheureusement pu faire l'objet d'un paiement avant le départ de M. Mulroney». Je cite le passage crucial: «Bien que ce dernier, M. Mulroney, ait indiqué en mars dernier que le Québec serait équitablement compensé à cet égard», comment le premier ministre peut-il persister à nier l'existence d'une entente alors que celle-ci est constatée par le témoignage catégorique que M. Bourassa lui a lui-même formellement fait parvenir par écrit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, MM. Bourassa et Gérard-D. Lévesque ont écrit au gouvernement à ce sujet. Je suis au courant de cela. Le ministre des Finances en avait parlé au ministre des Finances du Canada aussi. C'est la demande du Québec, la réclamation du Québec. Ce n'est pas un engagement. L'engagement, c'est le consentement du gouvernement fédéral à payer. Or, dans aucun document, il n'est indiqué que le gouvernement a consenti. S'il y a eu des conversations entre M. Mulroney et M. Bourassa, je serais heureux d'en connaître le contenu. J'ai appelé M. Mulroney qui ne m'a pas donné de réponse, mais peut-être que le chef de l'opposition, qui connaît très bien M. Mulroney, pourrait le rappeler et lui demander s'il a consenti, oui ou non.

• (1420)

Le Président: Je vous demanderais, chers collègues, que les questions et les réponses soient aussi brèves que possible.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, M. Robert Bourassa, dans l'exercice de ses fonctions de premier ministre, pour lequel il a prêté serment, écrit dans cette lettre et rend témoignage de l'existence d'une entente et de l'engagement qui a été pris par son vis-à-vis, le premier ministre fédéral. C'est cela la vérité.

En cette Chambre, le 22 septembre dernier, le premier ministre a défié le Bloc québécois de lui donner, et je cite, «la preuve que son prédécesseur et le gouvernement antérieur se sont engagés et nous allons payer avec plaisir». La preuve, la voici! Payez maintenant!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il ne faudrait pas que le chef de l'opposition retourne à la pratique du droit pour faire une affirmation comme celle-ci.

Il affirme que M. Bourassa dit que M. Mulroney—que vous connaissez bien, qui a déjà accepté votre parole, à qui vous l'avez donnée et retirée—que M. Mulroney, donc, lui a dit telle chose. Je ne doute pas que M. Bourassa ait écrit cette lettre, je l'ai lue. Toutefois, j'ai demandé au Conseil privé de fouiller toute la documentation. Est-ce qu'il y a eu un écrit? Est-ce qu'il y a eu une discussion, au Cabinet ou ailleurs, confirmant cette lettre? On m'a répondu qu'on ne trouve rien.

J'ai appelé M. Mulroney, et lui ai dit: Monsieur Mulroney, je vous envoie une lettre vous demandant de clarifier la situation. Il m'a dit qu'il allait me répondre bientôt. J'ai dit à cette Chambre

Questions orales

que s'il y a eu un engagement, il sera respecté; s'il n'y a pas eu d'engagement, vous blâmez M. Mulroney.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, depuis le 15 décembre 1993, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a écrit au premier ministre du Canada, le député de Saint-Maurice, pour lui confirmer l'existence d'une entente verbale entre lui et l'ancien premier ministre du Canada. C'est signé, et c'était le 15 décembre.

Suite aux questions du Bloc québécois en cette Chambre, suite à nos questions qui durent depuis quelques mois sur ce sujet, le premier ministre n'aurait-il pas pu faire preuve de bonne foi et vérifier immédiatement auprès de M. Mulroney, après la demande de M. Bourassa, s'il voulait véritablement rendre justice aux Québécois? N'aurait-il pas dû le faire depuis fort longtemps plutôt que d'avoir attendu d'être obligé par l'opposition, voilà quelques jours?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'opposition affirme qu'il y a eu une entente. Pour moi, pour qu'il ait entente, il faut le consentement des deux parties. Nous n'avons trouvé aucune trace du consentement du gouvernement antérieur. Nous nous sommes informés auprès de M. Mulroney dernièrement. Nous nous étions informés auprès des fonctionnaires du Conseil privé et d'autres qui travaillaient avec ces deux premiers ministres, qui nous ont dit qu'il n'y avait jamais eu d'engagement.

Je suis allé un pas plus loin, j'ai appelé M. Mulroney lui-même. Je lui ai parlé au téléphone et il m'a dit qu'il confirmerait sa position par écrit. Lorsque nous connaissons sa position, nous agissons. S'il a pris des engagements avec M. Bourassa, je serai très heureux de les respecter. Si, à l'époque, il n'a pas pris d'engagement et a refusé lui-même de payer quand il était à la tête du gouvernement, je ne suis pas responsable des actes d'un autre gouvernement qui n'a pas voulu payer. Je n'étais pas partie dans ce dossier.

Je voudrais dire à l'opposition que l'Alberta et la Colombie-Britannique voulaient aussi tenir des référendums provinciaux et dans les circonstances, ils ont préféré, pour éviter des coûts et pour être sûrs d'être payés, le faire faire par le gouvernement fédéral.

• (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, par l'attitude des fonctionnaires qui entourent le premier ministre et qui jouent à cache-cache depuis plusieurs mois dans ce dossier, par le fait que le premier ministre du Canada met en doute la parole même du premier ministre du Québec de l'époque, est-ce que le premier ministre ne convient pas que par son attitude, on ne doit pas parler de coopération avec le Québec mais bien de conspiration contre le Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, un premier ministre ne peut pas agir seul. L'opposition serait la première à me blâmer si je prenais des engagements financiers sans avoir l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor. C'est sûr que si je donne ma parole, ils vont la respecter,